Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 035-213502255-20260622-352026-DE

MAIRIE de PLESDER
2, Place de l'Erable
35720 PLESDER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 22 juin 2026

N°35/2026

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 14

Date de la convocation et affichage
17/06/2026

Date de Publication de la liste des délibérations :
23/06/2026

Date de transmission en Préfecture :
24/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PLESDER, légalement convoqué le dix-sept juin, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame Évelyne SIMON-GLORY, Maire

PRESENTS (10) : Mme SIMON-GLORY Evelyne, M. MOREL Jean-Pierre, Mme LEBRUN Evelyne, M. COQUIO Patrick, M. SIMÉON Franck, Mme BLANCHARD de LA BUHARAYE Amélie, M. COLLET Alexandre, M. BOILEAU Alexandre, M. PINSEMBERT Jean, Mme GUÉRIN Flavie,

PROCURATIONS (4) : Mme MASSART-RIO Magali a donné procuration à Mme GUÉRIN Flavie ; Mme BAJARD Natacha a donné procuration à M. COQUIO Patrick ; Mme REGUEILLET Manuela a donné procuration à M. BOILEAU Alexandre ; Mme CHEDMAIL Elodie a donné procuration à M. SIMÉON Franck

ABSENT EXCUSÉ (1) : M. DOUSSAULT-LEGENDRE Kévin

Mme GUÉRIN Flavie a été élue SECRETAIRE

N°35/2026

Désignation du représentant communal candidat pour être membre de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne

Institutions et vie politique - Intercommunalité (5.7)

La Commission Locale de l'Eau (CLE) assure l'élaboration et le suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne. C'est un organe fort de concertation et de décision pour les enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques de notre territoire.

Suite aux élections municipales de 2026, la composition de la CLE doit être renouvelée.

Un appel à candidature est lancé auprès des communes pour que chaque conseil municipal désigne un représentant communal candidat pour siéger dans le collège des collectivités territoriales (1er collège) de la CLE afin de participer aux débats et aux décisions de l'assemblée. Ce représentant n'est pas impérativement le Maire mais peut être un adjoint ou un conseiller en charge de l'environnement ou de l'aménagement du territoire.

Cette candidature sera ensuite transmise à l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité d'Ille-et-Vilaine (AMF35) chargée de proposer à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine une liste des représentants des maires et des représentants des établissements publics intercommunaux. Les représentants communaux non retenus par l'AMF35 seront néanmoins invités à assister aux séances de la CLE (sans voix délibérative).

Madame le Maire propose de procéder à la désignation d'un représentant communal au sein de la CLE du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE DESIGNER M. Jean PINSEMBERT*, conseiller municipal*** comme représentant communal candidat pour siéger à la Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Adoptée à l'unanimité (13 voix POUR, 1 ABSTENTION M. Jean PINSEMBERT, 0 voix CONTRE)

Pour extrait certifié conforme,
Le 23/06/2026
Le Maire,
Évelyne SIMON-GLORY